

## PRIÈRE.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copie d'un rapport rédigé par le Conseil Canadien de la Consommation intitulé: «Office de mise en marché et les intérêts du consommateur», en date du mois de septembre 1974.

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 6 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture*, chapitre A-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office canadien du poisson salé, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 32 de la *Loi sur le poisson salé*, chapitre 37 (1<sup>er</sup> supplément), et l'article 77 (3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 12 de la *Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries*, chapitre F-24, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société Radio-Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 47 de la *Loi sur la radiodiffusion*, chapitre B-11, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de réforme du droit du Canada pour l'année terminée le 31 mai 1974, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la Commission de réforme du droit*, chapitre 23 (1<sup>er</sup> supplément), S.R.C., 1970.

Rapport de la Société canadienne des télécommunications transmarines, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 16 de la *Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines*, chapitre C-11, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Travaux publics pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 34 de la *Loi sur les travaux publics*, chapitre P-38, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., présente au Sénat un bill S-12, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'immigration».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., présente au Sénat un Bill S-13, intitulé: «Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 24 octobre 1974.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carter pour l'honorable sénateur Sparrow, vice-président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à étudier et à faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses et le Budget supplémentaire (A) déposés au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, présente au Sénat le rapport dudit comité sur lesdits budgets principal et supplémentaire (A), comme suit:

Le JEUDI 17 octobre 1974

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales saisi des budgets principal et supplémentaire (A) déposés au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 a, conformément aux ordres de renvoi du mardi 15 octobre 1974, examiné lesdits budgets principal et supplémentaire (A) et fait le rapport suivant:

1. Votre Comité a été autorisé par le Sénat, conformément aux procès-verbaux du Sénat du 15 octobre 1974, à «examiner les dépenses proposées dans le budget présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, déposé au Sénat mardi le 8 octobre 1974», et à «étudier les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, déposé au Sénat le mardi 8 octobre 1974, et à en faire rapport.»

2. Pour donner suite à ce qui précède, votre Comité a examiné les budgets principal et supplémentaire (A) et a entendu le témoignage de l'honorable J. Chrétien, président du Conseil du Trésor, et de M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint de la Direction des programmes.

3. Le budget principal pour 1974-1975 s'élève à 23,296 millions de dollars, dont 11,544 millions représentent un service voté, 10,478 millions sont des fonds pour lesquels le Parlement devra accorder une nouvelle autorisation, on compte 1,274 millions de dollars en postes non budgétaires sous forme de prêts, d'investissements et d'avances de fonds. Au cours de l'année financière 1973-1974, le budget principal s'était élevé à 19,186 millions de dollars, que les deux budgets supplémentaires avaient haussé à 20,989 millions de dollars, dont 9,849 millions représentaient des services votés tandis que 10,231 millions étaient des fonds pour lesquels le Parlement devait accorder une